



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 1910300143
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Délibération n° VI-DEL-2026-053

Date d'affichage : 22 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 31

Votants : 35

Objet : Contrat de ville 2024-2030 – Subventions BOP 147 – Programmation 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Etampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Maire
M.	Guy	ALDEGUER	1 ^{er} Adjoint au Maire
Mme	Virginie	TARTARIN	2 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Bésart	BLAKAJ	3 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Géraldine	PATARD	4 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Régis	DARRIBERE	5 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Morgane	BLOT	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Victor	HENNEBELLE	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Fatimata	BÂ	8 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Rémy	THOUVENOT	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Séverine	PETITPIERRE	10 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Jean-Jacques	GODARD	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Mohamed	SAROUNI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LENDORMY	Conseillère municipale
Mme	Marie-Aline	MULARD	Conseillère municipale
Mme	Patricia	BEAUPERE	Conseillère municipale
Mme	Ghania	IDRI	Conseillère municipale
M.	El Hadji Assane	SARR	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	MYTYCH	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Laura	HOURMAN	Conseillère municipale
M.	Clément	LORY	Conseiller municipal
M.	Thomas	GAURET	Conseiller municipal
M.	Bastien	SORET	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Conseillère municipale
Mme	Catherine	RONGIN	Conseillère municipale
M.	Messaoud	HAMMOU	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Giovanni	CHAAFA	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Mme Mathilde DESAUTY représentée par Mme Paola LENDORMY, Mme Sylvie VAN DER LINDEN représentée par Mme Patricia BEAUPERE, M. Kevin LE FOLL représenté par Mme Annie-Claude MOZZANI, Mme Aïcha AHRAOUI GAVINET représentée par M. Messaoud HAMMOU

SECRETARE DE SEANCE : M. Thomas GAURET

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers Prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers Prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2024-015 en date du 6 mars 2024 approuvant le Contrat de ville,

Vu l'avis de la commission générale en date du 20 avril 2026,

Considérant les projets déposés, au titre de l'année 2026 et examinés en Comité de programmation réuni le 5 février 2026,

Considérant que les associations, opérateurs de la Politique de la Ville, contribuent aux politiques locales de cohésion sociale et, à ce titre peuvent solliciter des financements publics spécifiques,

Considérant l'adéquation entre les priorités du Contrat de ville et les projets et actions présentés,

Après avoir délibéré par 34 voix pour et 1 abstention (M. HAMMOU),

- Apporte le soutien aux 24 projets tels que présentés en annexe au titre de la programmation 2026 du Contrat de Ville,
- Verse ces subventions aux structures porteuses desdits projets, pour un montant cumulé de 25 425 €.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

**Gilles BAYART
Maire d'Étampes**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :30 AVR. 2026..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.